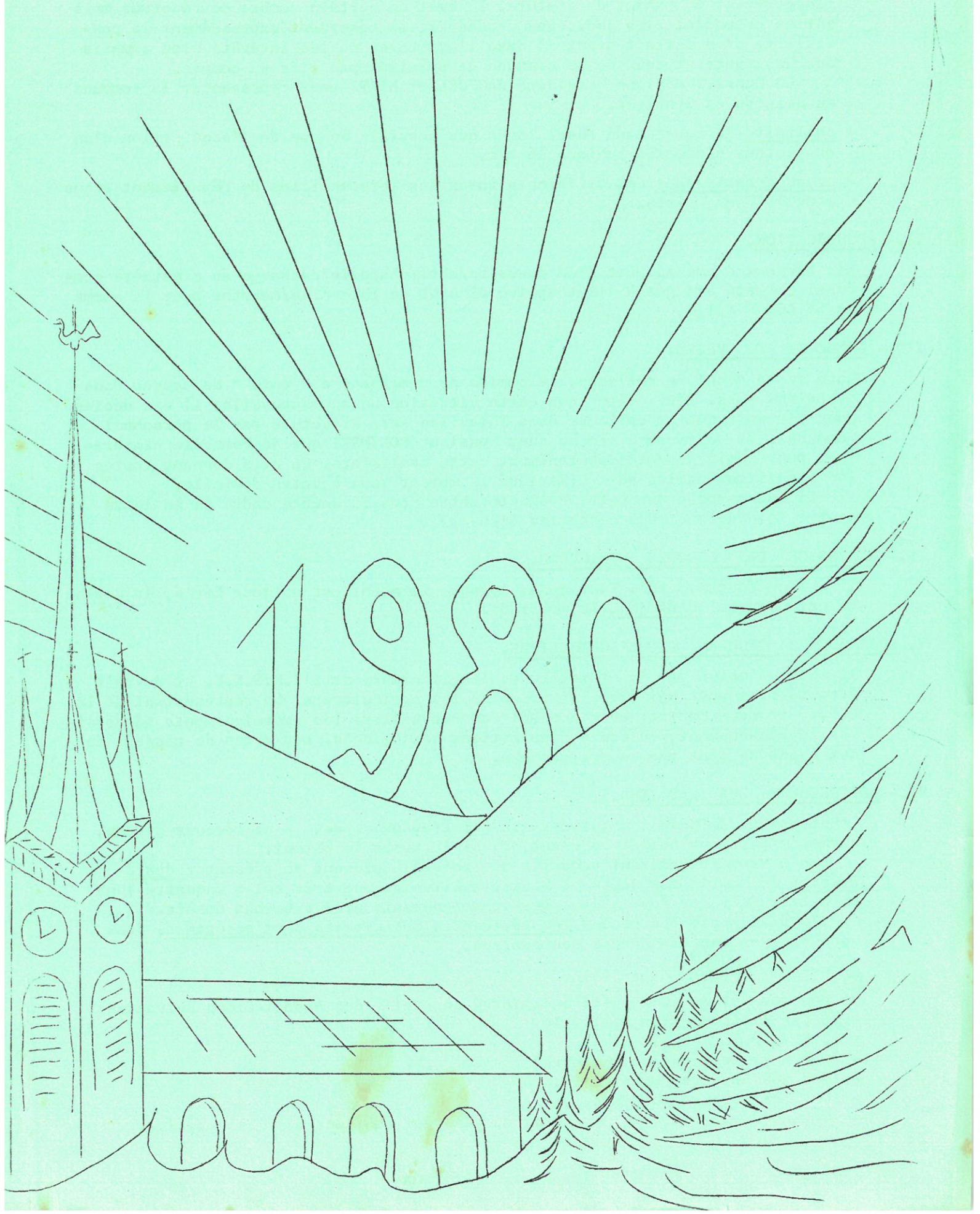


ENTRÉE-NOUVEAU.

JANVIER 80



I.- EN DIRECT DU CONSEIL.

Réuni le 29 Décembre 1979, le Conseil:

- examine le projet de création d'un Syndicat Intercantonal pour les ordures ménagères et le projet de statuts. Il émet un certain nombre de réserves mais estime cependant plus judicieux d'adhérer, se réservant expressément la possibilité d'un retrait éventuel dans l'hypothèse où les intérêts bien compris des habitants et ceux de la commune ne seraient pas pris en compte.

Le Conseil désigne Messieurs JACQUEL et HIRTZ pour représenter la commune au sein de ce Syndicat.

- sollicite la subvention aussi large que possible en vue de l'acquisition d'un projecteur cinématographique 16 m/m.
- prend connaissance des différents voeux des personnalités du département reçus pour 1980 en Mairie.

II.- ADJUDICATION.

Les travaux d'aménagement d'un ossuaire/abri/chapelle/décharge au cimetière communal ont été adjugés à l'Entreprise DEMANGE de Thiaville/Meurthe pour la somme de 69 467 F T.T.C.

III.- COLLECTE DU VERRE.

Lors de la dernière collecte, le camion de ramassage a " omis " de passer dans certaines rues. Pour éviter que cette situation ne se renouvelle, il est décidé pour l'avenir que la collecte dans Thiaville sera effectuée par le personnel communal. Le verre sera stocké chez Monsieur SOLINSKI que je remercie sincèrement pour avoir accepté spontanément cette contrainte. Un avis donnant toutes les précisions utiles sera distribué le moment venu à votre domicile.

Il est rappelé que cette collecte entre dans le double cadre de la lutte contre le cancer et des économies d'énergie.

IV.- RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES.

Il a lieu chaque mardi. Toutefois, lorsque le mardi est un jour férié, la collecte est assurée, d'office, le mercredi.

V. RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE.

Il sera effectué par le Ministère de l'Agriculture et l'I.N.S.E.E. et devrait être terminé pour mai 1980. Il concerne les agriculteurs. Un représentant de la D.D.A. prendra contact avec ceux-ci et recueillera les renseignements nécessaires au recensement, au cours d'entretiens individuels. Les dates de passage de cet agent ne sont pas encore connues.

VI.- LOTISSEMENT DES HAYOTTES.

L'Entreprise ANTONINI, adjudicataire des travaux de voirie et réseaux divers, commencera prochainement ce chantier, si le temps le permet.

Les personnes désirant acquérir une parcelle peuvent se présenter dès à présent en Mairie aux jours et heures habituels. Une très belle maquette leur permettra de faire leur choix. Les renseignements utiles seront donnés.

Il est rappelé que seules les résidences principales sont acceptées. Sont donc exclues les résidences secondaires.

VII. DONS.

Un don anonyme de 60 F a été enregistré au profit des Associations suivantes:

- 10 F à l'Association Familiale
- 10 F au Foyer Rural,
- 10 F à la Coopérative Scolaire,
- 10 F aux Anciens Combattants,
- 10 F aux Sapeurs-Pompiers,
- 10 F au B.A.S.

Merci au généreux donateur .

.../...